



**Commune de
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'ARRAS
Canton d'Avesnes-le-Comte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 07 JUILLET 2020

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 9
De votants : 9

L'an deux mil vingt, le 7 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni dans la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Absents excusés : ALLEGRO Jean-François, LALY Olivier

Secrétaire : Mme Odile PAYEN

2020/30

Au cours de la séance, le maire expose à l'assemblée que suite à la reprise par la mairie de la cantine-garderie scolaire à compter du 1^{er} septembre 2020, la fourniture des repas sera confiée au Ets LYS RESTAURATION de Lys-Les-Lannoy.

OBJET :

Contrat Lys Restauration

Après étude et concertation, le conseil municipal à l'unanimité de ces membres présents :

- autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne continuité du service de restauration scolaire au 1^{er} septembre 2020

- à signer le contrat et tout avenants s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré, les jour, et an susdits.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 juillet 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 30 juin 2020

Le Maire,
Julien BELLENGIER

Pour extrait conforme,

Le Maire,

